CARDET

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 mars 2018 à 19h30

Afférents au Conseil Municipal = 14
En exercice = 14
Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion
02/03/2018
Date d'affichage
02/03/2018

L'an deux mil dix-huit, le huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :
Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FOURNEL Isabelle, POUJOL Sophie, FIGUIERE Sophie
Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, GILHODEZ Thierry, JUAREZ Paul, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent
Absents excusés : Monsieur John HUISMAN
Pouvoirs : Monsieur John HUISMAN à Monsieur Pierre DURANDET
Secrétaire de séance : Madame Christine AIGOIN

Le précédent compte rendu du conseil municipal est approuvé par 13 voix pour et une voix contre (M. Gilhodez).

Programmation culturelle 2018

Monsieur Thierry GILHODEZ présente au Conseil Municipal la programmation culturelle de l'année 2018.

- **Bibliothèque**

Un budget d'acquisition de documents à hauteur de 2 euros par habitant est alloué par la communauté de communes.

- **Fête de la musique, Place du Château, mercredi 20 juin.** Gratuit pour le public

1. 20h15 à 21h40 Concert Jazz. Tarif : 1350 € sur facture « Guso »
2. 21h50 à 23h : animation musicale à déterminer, tarif non communiqué
3. Sonorisation, éclairage : tarif non communiqué (tarif précédent= 860€ à confirmer)
4. Petite restauration à prévoir pour 4 musiciens jazz (60 €).
5. L'organisation de la buvette sur place sera proposée au Bar Beau Rivage.
6. Un arrêté municipal réglementant la circulation sera pris.

- **Cinéma en plein air, Place du Château, jeudi 9 août** à 21h 40 au tarif habituel, billetterie sur place.

Programmation non communiquée à ce jour.

Un arrêté municipal réglementant la circulation sera pris.

- **Journées du patrimoine, samedi 15 et dimanche 16 septembre.** Gratuit pour le public

1. Ouverture du temple de 14h à 18h. Accord du conseil presbytéral en attente.
2. Inauguration du bâtiment des « Douches » restauré dans le cadre du plan patrimoine de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. Jour et horaire à déterminer.
3. Exposition de photos à confirmer.
4. Chorale. En attente de confirmation, jour et horaire à déterminer.

- **Festival « Les Z'enfants D'abord » organisé par la communauté de communes. Foyer communal, spectacle pour les scolaires le mardi 9 octobre à 14h30.**
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la programmation culturelle 2018 telle que présentée ci-dessus.

Madame Isabelle FOURNEL propose un concert de Gospel pour la 2ème partie de la Fête de la Musique.

Le conseil municipal valide cette proposition par 13 voix pour et une abstention (M. Gilhodez)

Suite aux débats contradictoires concernant l'orientation culturelle à Cardet, Monsieur Gilhodez confirme qu'il finira la saison 2018 mais ne s'occupera pas de la programmation culturelle 2019.

Association Abeille et Sagesse – Opération « Je fleuris ma Commune »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Opération « Je fleuris ma Commune » qui consiste à créer des espaces de prairie fleurie à partir de graines offertes par l'Association Abeille et Sagesse.

Cette opération de floraison permettra notamment d'offrir une plus grande diversité florale aux abeilles. Des espaces non exposés aux pesticides ont été identifiés pour une superficie totale supérieure à un hectare.

Le Conseil Municipal propose d'associer les écoles à cette opération et d'organiser une journée de promotion de cette démarche.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'Opération « Je fleuris ma Commune » telle que proposée par l'Association Abeille et Sagesse.

Désignation du correspondant de la Commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE)

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n° 78-172 du 09 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre 2 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse GIANNACCINI,

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages,

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques,

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. **Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené, s'il le souhaite, à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion et apporter son témoignage.**
2. **Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.**

3. **Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.**

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence, il est proposé de désigner Monsieur Fabien CRUVEILLER et Monsieur Thierry GILHODEZ (suppléant) en qualité de correspondant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la candidature de Monsieur Fabien CRUVEILLER et Monsieur Thierry GILHODEZ (suppléant) en qualité de correspondant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

Prestataire cantine rentrée 2018

Sophie Figuière présente au Conseil Municipal les raisons et modalités d'un nouveau partenariat avec un prestataire « cantine » pour la rentrée 2018.

Elle expose et compare les prestations techniques et financières proposées par Sud-est Traiteur, Toque et sens et API.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du prestataire « API ».

Acquisition du logiciel ARPEGE

Madame Sophie FIGUIERE présente au Conseil Municipal les raisons et modalités d'acquisition du logiciel ARPEGE pour une gestion informatisée du service Cantine et Garderie du regroupement pédagogique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition du logiciel ARPEGE ;
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget 2018

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal s'exprime en faveur du maintien du TGI d'Alès pour le maintien d'une justice de proximité.

Fin de la séance à 21h20

Fabien CRUVEILLER
Maire

MAIRIE DE CARDET
30350